



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le conseil municipal a adopté ce douzième jour d'avril de l'an deux mille vingt et un, la Résolution numéro 07 du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 277-2019 et les Règlements numéros 317-2021 et 319-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

La Résolution numéro 07 a pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 277-2019 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre :

- La réalisation d'un projet résidentiel dérogatoire aux normes permis dans les zones H-26 et H-27;
- Pour ce projet, que certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 270-2019 et du Règlement de lotissement numéro 271-2019 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la Résolution numéro 07.

Le Règlement numéro 317-2021 vise à permettre :

- Le service d'entreposage dans la zone I-5;
- L'usage d'ostéopathie intégré à l'habitation dans la zone H-36.

Le Règlement numéro 319-2021 vise à permettre :

- Le service de garages et d'équipement d'entretien pour le transport par véhicule lourd dans la zone C-20 contingenté à un seul dans la zone;
- De modifier dans la zone C-20, certaines dispositions en lien avec les logements complémentaires, les marges et les constructions devenues dérogatoires suite à l'expropriation.

QUE cette Résolution ainsi que ces Règlements ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 20 mai 2021 et entrent en vigueur le jour de la parution desdits certificats.

QU'une copie de cette Résolution et de ces Règlements ont été déposées au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous seulement.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce onzième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière